

Objet

***Dossier A*** : renouvellement, à compter du 1er septembre 2015, de l'habilitation de l'établissement à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale des travaux publics de l'Etat en formation initiale sous statut d'étudiant.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9,
- Vu la demande présentée par l'École nationale des travaux publics de l'Etat,
- Vu le rapport établi par les rapporteurs : René JACQUOT (membre de la CTI et rapporteur principal), Agnès FABRE et Dominique PAREAU (membres de la CTI) et présenté lors de la séance plénière du 9 juin 2015,

**La Commission des Titres d'Ingénieur a adopté le présent avis :**

### ***Présentation générale***

L'École nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE) est un Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSP) de type « école extérieure aux universités » sous tutelle du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) depuis le 01/01/2007. L'ENTPE a été fondée en 1954 ; elle est établie à Vaulx en Velin en 1975.

L'ENTPE délivre après 3 années de formation le titre d'ingénieur diplômé des Travaux Publics de l'Etat en formation initiale, sous statut étudiant.

En 2013-2014, 564 étudiants ingénieurs ont été inscrits et 200 environ ont été diplômés. Les effectifs sont stables et répartis en 55% de fonctionnaires et 45% de civils, évoluant vers 50/50.

L'école développe une activité de formation continue destinée aux cadres et dirigeants publics et privés. Elle contribue notamment au développement des cadres du MEDDE par des cycles de formation post recrutement spécifique.

Membre fondateur de la COMUE « Université de Lyon », l'école préside l'Association des grandes écoles de la Région Rhône Alpes (AGERA). En collaboration avec des partenaires académiques régionaux et nationaux, l'école délivre des diplômes nationaux de masters et de doctorat, et des mastères spécialisés.

La recherche s'inscrit dans l'histoire de l'école depuis 1975. Elle accueille 73 doctorants ; elle assure la cotutelle de 5 unités de recherche traitant de l'aménagement durable, avec des partenaires de premier ordre.

## ***Caractéristiques globales***

L'effectif d'enseignants chercheurs compte 62 scientifiques permanents, qualifiés chercheurs ; ils sont impliqués dans la formation pour 1/3 de leur temps. 2 enseignants à temps complet sont chargés du cycle probatoire et du double cursus ingénieur architecte.

L'école fait largement appel à des professionnels en activité (environ 1000 intervenants) pour des postes d'enseignants vacataires (43% sont issus du secteur privé)

Les personnels techniques et administratifs occupent 120 fonctions (hors CDD)

L'ENTPE partage avec l'ENSAL (école d'architecture) un campus de 68 500m<sup>2</sup>, situé en centre-ville. Il abrite l'ensemble des locaux pédagogiques, laboratoires et installations sportives. Un programme pluriannuel d'investissement sur les immeubles et sur les équipements est en cours.

Le budget annuel propre s'établit à 24M€ dont 20M€ pour la charge de service public.

NB : le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées** par l'école mise à jour annuellement sur le site de la CTI. (<http://extranet.cti-commission.fr/recherche>).

## ***Évolution de l'institution***

En 2009, l'ENTPE a été habilitée pour 6 ans avec les recommandations suivantes qui présentent dans l'ensemble un bon niveau de réalisation :

- Finaliser le référentiel des compétences : à achever
- Poursuivre la mise en place de la nouvelle stratégie organisationnelle et pédagogique de l'école et la constitution d'un corps d'enseignants permanents : réalisé
- Assurer dans les différents conseils une présence significative de professionnels en exercice : présence renforcée au CA et au CEVU
- Garantir une durée de stage significative en entreprise pour chaque étudiant, y compris les fonctionnaires : 3 stages obligatoires pour tous
- Mettre en œuvre une démarche de management de la qualité intégrant de façon organisée l'évaluation des enseignements : à achever
- Développer les relations internationales et augmenter la mobilité étudiante, y compris pour les fonctionnaires : mobilité sortante inférieure à 50 %
- Poursuivre les efforts pour améliorer le niveau d'anglais : réalisé
- Travailler à la formation continue diplômante et à la mise en place de la VAE : réalisé en partie

## ***Formation***

L'ENTPE forme chaque année des ingénieurs généralistes de l'aménagement durable des territoires.

Le parcours pédagogique doit amener les élèves ingénieurs à acquérir des compétences générales et spécifiques dans 3 grands domaines : génie civil et bâtiment – transports – ville et environnement.

A l'issue de la 1<sup>ère</sup> année, le parcours s'oriente vers différentes voies d'approfondissement : génie civil, bâtiment, aménagement et politique urbaine, risques et pollutions, cours d'eau et

littoral, transports, exploitation des infrastructures. La formation s'appuie sur les activités de recherche de l'école.

### **Synthèse de l'évaluation**

#### **Points forts**

- Les personnels sont impliqués et les étudiants concernés par leur école
- Les installations sont bien adaptées et bien maintenues
- Entreprises et collectivités manifestent clairement leur soutien
- Le caractère généraliste du diplôme, intégrateur et assembleur, est apprécié des employeurs
- La qualité des activités recherche et l'ouverture aux élèves est un atout
- La politique de partenariat régional est bien ancrée et développée (AGERA, COMUE)

#### **Points faibles**

- Moyens humains limités si un objectif de croissance est décidé
- Mobilité sortante insuffisante (réticence des étudiants fonctionnaires) et mobilité entrante également
- Période de stage en entreprise trop courte en fin de 3<sup>ème</sup> année

#### **Risques**

- Absence de visibilité sur les perspectives d'évolution des effectifs, des statuts de recrutement
- Faiblesse des liens avec les autres écoles dépendant du Ministère (MEDDE)

#### **Opportunités**

- Les possibilités de recrutement au sein des collectivités territoriales
- Traduction du soutien des entreprises et des collectivités par un engagement notamment au CA, par la définition de nouvelles voies d'approfondissement se traduisant par de nouvelles ressources budgétaires

En conséquence,

La Commission des Titres d'Ingénieur **émet un avis favorable** pour **une durée de 6 ans** à compter **du 1er septembre 2015**, à l'accréditation de l'ENTPE à délivrer le titre ***d'ingénieur diplômé suivant:***

**« Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat »**  
en formation initiale sous statut étudiant

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes:

- Finaliser l'approche compétences
- Mettre en place la démarche qualité et l'amélioration continue

- Clarifier et appliquer les conditions de mise en œuvre de la mobilité sortante
- Faire évoluer la durée des stages en années 2 et 3 afin d'allonger le stage de 3<sup>ème</sup> année
- Evaluer la faisabilité de la formation continue pour délivrer le diplôme d'ingénieur ENTPE
- Mettre en place le processus de délivrance du titre par la VAE

L'Ecole enverra au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, avant le 30 juin 2017, un rapport intermédiaire portant sur les stages, l'approche compétences et la mobilité sortante.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué - sur demande de l'établissement à la CTI – au diplôme suivant :

**« Ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale des travaux publics de l'Etat »**

Délibéré en séance plénière à Paris, le 9 juin 2015.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 7 juillet 2015.



Le président  
Laurent MAHIEU

Objet de la demande

« L'Ecole enverra au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privée de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, avant le 30 juin 2017, un rapport intermédiaire portant sur les stages, l'approche compétences et la mobilité sortante. »

Avis n°2015/06-04

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat
- Vu la note de synthèse établie par Agnès FABRE, membre de la CTI
- Vu la proposition de prise d'acte exprimée par le Bureau de la Commission lors de la réunion du 30 janvier 2018,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

La Commission **prend acte favorablement du rapport intermédiaire** demandé à l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE) lors du suivi périodique (Avis n°2015/06-04) et relatif aux trois domaines indiqués.

Délibéré en séance plénière à Paris, les 14 février 2018.

Adopté en séance plénière à Paris, le 13 mars 2018.



Le président  
Laurent MAHIEU